



Rouen, le 28 décembre 2009

Didier MARIE

Président du Département de Seine-Maritime

76000 ROUEN

22

Chers Madame, Monsieur,

Votre enfant a manifesté le souhait de recevoir le chéquier Pass'culture 76 collégiens pour l'année scolaire 2009/2010, proposé à l'ensemble des collégiens scolarisés dans le département de Seine-Maritime qui en font la demande par Internet.

J'ai le plaisir de vous adresser, sous ce pli, le chéquier attendu et le guide des structures affiliées au dispositif.

Ce chéquier nominatif, offert par la collectivité, d'une valeur de 40 €, est réparti comme suit :

- 1 chèque de 20 € pour l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique,
- 3 chèques de 5 € destinés à l'achat de livres et/ou au paiement d'entrées dans des manifestations ou lieux culturels,
- 2 chèques de 2,50 € pour le cinéma.

Il vous conviendra d'utiliser les titres de paiement dédiés à chaque structure ou commerce affilié, correspondant à une thématique particulière avec un code couleur identifiable.

Ce dispositif vient compléter l'action du Département en direction des collèges dont il soutient un grand nombre de projets pédagogiques. Il permettra de prolonger, hors temps scolaire, le bénéfice des actions en faveur de l'accès à la culture.

J'espère donc que ce chéquier permettra à votre enfant de découvrir, dès son plus jeune âge, le plaisir que peut procurer une activité culturelle.

J'attire votre attention sur le fait que votre enfant ne peut bénéficier que d'un seul chéquier par année scolaire.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je vous remercie, si vous ne souhaitez pas que vos nom, prénom et adresse postale soient utilisés par le Département de Seine-Maritime pour l'envoi d'informations relatives aux événements que la collectivité organise, d'envoyer un courrier à la Direction de la Communication et de l'Information – Hôtel du Département – 76101 Rouen cedex 1.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Didier MARIE